YERRES

Service des Sports,
Loisirs, Jeunesse
N° TEL : 01.69.49.79.00
N/Ref.: NDA/AB/DC/SP

DECISION N° 98/29

OBJET : Convention entre la Commune d'Yerres et l'association « Canne et Boxe Française du Val d'Yerres »

Le Député-Maire de la commune d'Yerres,

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 2122-22,

VU la délibération du Conseil Municipal de la commune d'Yerres en date du 29 juin 1995 portant délégation au Maire pour traiter certaines affaires de gestion courante visées à l'article L 122-20 du Code des Communes,

CONSIDERANT que la Commune organise un cours de musculation pour un groupe de personnes licenciées à l'Association « Canne et Boxe Française du Val d'Yerres »,

DECIDE

De signer la convention avec l'association « Canne et Boxe Française du Val d'Yerres » relative à une activité sportive organisée par la Commune,

DIT que les recettes correspondantes de 500 francs, seront incrites au budget de la Commune, Exercice 1998, Fonction 2 - Sous fonction 2515 - Article 70 682.

Fait à Yerres, le 13/02/98

REÇU LE
19 MARS 1998
SOUS-PRÉFECTURE
DE L'ARRONDISSEMENT D'ÉVRY

MAIRIE D'YERRES 91 (Essonne)

Le Député-Maire

Nicolas DUPONT-AIGNAN